

**École
nationale
supérieure
d'art et
de design
Limoges**

Décision du 30 octobre 2025

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges

La directrice

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant modification des annexes 4 et 5 de l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la culture, au comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges-Aubusson, en date du 8 décembre 2022 ;
Vu la nouvelle liste transmise par la GCT en date du 30 octobre 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au comité social d'administration, ainsi que le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués sont fixés comme suit :

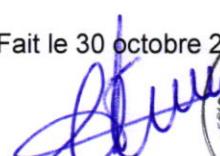
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION		
SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
CGT- Culture	Emmanuel Martin Bourdanove Anne Xiradakis	/ /
SUD Culture	/	/

**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberé
Égalité
Fraternité*

**Campus Vanteaux
19 av. Martin Luther King
BP 73824
87038 Limoges cedex 01
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr**

Fait le 30 octobre 2025


Françoise SEINCE

CACHET DE LA DIRECTION
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE LIMOGES